

*Date de dépôt : 5 avril 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Pascal Spuhler : Opération « Papyrus » : quels sont les coûts sociaux ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil d'Etat a l'air d'approuver sans réserve l'opération « Papyrus » menée par M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet à travers son département, le DSE.*

*Sachant que les centaines de « sans-papiers » qui seront régularisés vivent dans notre canton depuis plusieurs années, au minimum 5 ans pour les familles et 10 ans pour les célibataires, que certains sont présents sur notre territoire depuis plus de 20 ans et qu'ils sont plus proches de l'AVS que du début de carrière;*

*sachant que les conditions de régularisation impliquent que les candidats ne doivent pas être à charge de l'Etat, ne doivent pas avoir un passé judiciaire et doivent correspondre à différents critères d'intégration fixés par le département,*

*mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- A-t-on évalué les conséquences financières pour l'Etat de Genève de ces régularisations en masse, notamment sur le plan des prestations dans le domaine des prestations complémentaires à l'âge AVS, des subsides d'assurance-maladie et des prestations complémentaires familiales notamment ?*
- Quelle stratégie l'Etat de Genève va-t-il adopter à l'égard des employeurs de ces personnes régularisées, tant sur le plan pénal qu'administratif, notamment sur le plan de l'impôt à la source non retenu, et des cotisations sociales impayées ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux principales interrogations de la présente question écrite urgente :

- ***A-t-on évalué les conséquences financières pour l'Etat de Genève de ces régularisations en masse, notamment sur le plan des prestations dans le domaine des prestations complémentaires à l'âge AVS, des subsides d'assurance-maladie et des prestations complémentaires familiales notamment ?***

Le projet Papyrus n'a pas pour vocation de régulariser en masse les migrants sans-papiers à Genève. Il s'agit d'un projet pilote qui sera évalué dans deux ans et qui vise, en parallèle des mesures d'assainissement des secteurs économiques concernés par l'emploi des migrants sans-papiers, à normaliser selon des critères stricts la situation de séjour d'un groupe précis de sans-papiers, composé en majorité de familles avec enfants scolarisés.

Les implications financières de ce projet ont été prises en compte en incluant dans les critères de régularisation l'absence totale de dettes, de recours à l'aide sociale et de l'autonomie financière complète des personnes concernées.

Concernant les domaines relatifs aux prestations complémentaires à l'âge AVS, aux subsides d'assurance-maladie et aux prestations complémentaires familiales, une évaluation est difficilement réalisable en l'état, mais ces aspects seront intégrés dans l'évaluation du projet. Il sied de préciser qu'à ce stade de la mise en œuvre de l'opération Papyrus, il s'avère d'ores et déjà que la majorité des migrants concernés est constituée de jeunes adultes en emploi.

- ***Quelle stratégie l'Etat de Genève va-t-il adopter à l'égard des employeurs de ces personnes régularisées, tant sur le plan pénal qu'administratif, notamment sur le plan de l'impôt à la source non retenu, et des cotisations sociales impayées ?***

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, respectivement de la constitution d'une base de données des employeurs, notamment dans l'économie domestique, les services de l'Etat effectueront des contrôles administratifs et conduiront, le cas échéant, des procédures de mise en conformité. En cas de non mise en conformité, des sanctions administratives seront prononcées. Ceci nonobstant le volet pénal qui reste réservé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP